

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 29 août 2017

**relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Vitoria (Brésil) en tant
que délégué du Consul Général de France**

NOR : EAEF1724675A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Pedro Luiz ASSEF, consul honoraire de France à VITORIA est autorisé à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- 1° délivrance de certificats de vie ;
- 2° délivrance de certificats de résidence ;

Article 2

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 29 août 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des Français à l'étranger,

E. LAMOUREUX